

Les missions de l'infirmier(e) :

- Les missions de l'infirmière de l'éducation nationale s'inscrivent dans la politique générale de l'éducation nationale qui est de promouvoir la réussite scolaire des élèves et des étudiants. Dans ce cadre, elle contribue au bien-être et à la réussite scolaire de tous les élèves, et à l'intégration scolaire des enfants et des adolescents atteints de handicap.

- L'infirmière assure des missions d'accueil, d'écoute et de soins auprès des élèves –

- Elle joue également un rôle important dans la prévention de problèmes qui peuvent perturber leur scolarité (échec scolaire, difficultés relationnelles, d'adaptation, harcèlement, mal-être...) et qui nécessitent des réponses adaptées et personnalisées.

- Elle effectue ou dispense les actes infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité.

- Elle réalise le bilan infirmier de la 12^{ème} année, elle assure le suivi des élèves à la demande de la communauté éducative et travaille en lien avec les familles et les enseignants, dans l'intérêt de l'élève.

- Elle travaille en collaboration avec les membres de l'équipe éducative et médico-sociale, pour assurer le bien-être et la réussite scolaire de chaque élève.

- Elle participe aux différentes instances de l'établissement (Equipes éducatives, Equipes de suivi de scolarité, commissions éducatives, cellules de veille (GPDS « Groupe de prévention du décrochage scolaire »), foyer socio-éducatif, etc...)

- Elle accueille les élèves atteints de troubles chroniques et participe à la gestion des PAI (projets d'accueil individualisé) et la prise de traitement pendant le temps scolaire.

- Elle participe à l'organisation d'actions collectives dans le cadre du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, et qui s'intègre dans le parcours éducatif et de santé) : (prévention des conduites addictives, aux produits (tabac, alcool, drogues...), ainsi qu'aux comportements à risques (jeux vidéo, usages des écrans...), actions de sensibilisation à la vie affective et sexuelle, lutte contre les discriminations, contre les violences, le harcèlement et le décrochage scolaire...)

- A Lannemezan, Elle partage son temps de service entre le collège, le lycée de la cité scolaire, mais elle consacre également une journée aux missions sur les écoles du 1^{er} degré (bilans infirmiers et suivis du secteur de rattachement de la circonscription de Lannemezan, en concertation avec le médecin scolaire, les enseignants et les familles, le rased). Elle participe et élabore également des actions de prévention en concertation avec les enseignants du 1^{er} degré.

L'infirmierie n'est pas seulement un lieu où l'on dispense des soins, c'est aussi et surtout un lieu d'accueil et d'écoute, un endroit où la parole se libère, où les conflits peuvent s'apaiser. Un endroit un peu particulier dans le collège ou le lycée, un lieu où l'on peut aussi dialoguer et aborder différents sujets, qu'il est difficile pour les élèves d'aborder ailleurs dans l'établissement.

L'objectif de ses missions est de favoriser l'intégration et la réussite scolaire de tous les élèves.